

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :
- de conseillers
 en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 14
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le **lundi 9 mars 2026 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT ; M. Luc PIERRET; M. Etienne MACHUREY; M. Gérard BASTIEN

Membres absents : Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Édith PAILLER, absente excusée.

M. Thomas MILLET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 4/03/2026

Date de publication et d'affichage : 5/03/2026

Objet : Présentation et vote du CFU 2025

Le Maire rappelle que le CFU est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Le Maire donne lecture du CFU 2025, puis il quitte la salle du conseil municipal.

La première adjointe, Mme Florence Nuninger-Parizot prend la présidence de la séance et procède au vote du CFU 2025.

		Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	800 000,00	959 375,56	1 559 375,56
	Recettes réalisées (1)	B	214 200,82	1 037 212,52	1 251 413,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	498 927,54	1 075 000,00	1 573 927,54
	Dépenses réalisées (1)	E	363 041,17	878 211,26	1 041 252,43
	Restes à réaliser	F	80 000,00	0,00	80 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-148 840,35	359 001,26	210 160,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-98 822,86	540 855,56	442 032,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-247 663,01	899 856,82	652 193,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-80 000,00	0,00	-80 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-327 663,01	899 856,82	572 193,81

L'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 572 193.81 € € et sera repris dans l'affectation des résultats du Budget Primitif 2025. La présidente de la séance fait procéder au vote du CFU 2025.

Le CFU 2025 est approuvé par 12 votes pour et 1 abstention; le maire n'ayant pas participé au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 14
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le **lundi 9 mars 2026 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT ; M. Luc PIERRET; M. Etienne MACHUREY; M. Gérard BASTIEN

Membres absents : Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Édith PAILLER, absente excusée.

M. Thomas MILLET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 4/03/2026

Date de publication et d'affichage : 5/03/2026

Objet : Affectations des résultats de l'exercice comptable 2025 au BP 2026

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique, constate un excédent de fonctionnement de 899 856.82 € et un déficit d'investissement de 247 663.01 €. Ainsi le résultat global brut d'exercice présente un excédent de 652 193.81 €.

A ce résultat brut, il convient d'ajouter des Restes à Réaliser en dépenses de d'investissement à hauteur de 80 000 €; ainsi le déficit d'investissement passe de 247 663.07 € à 327 663.01 €

Le Maire propose pour le Budget Primitif 2026 :

- d'affecter 327 663.01 € à l'article 1068 et de reporter le déficit brut à l'article 001 (solde d'exécution d'investissement reporté) 327 663.01 €.
- de reporter au compte 002 (recette de fonctionnement) 572 193.81 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 14
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le **lundi 9 mars 2026 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT ; M. Luc PIERRET; M. Etienne MACHUREY; M. Gérard BASTIEN

Membres absents : Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Édith PAILLER, absente excusée.

M. Thomas MILLET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 4/03/2026

Date de publication et d'affichage : 5/03/2026

Objet : Présentation et vote du BP 2026

Le Maire présente les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2026. L'adjoint en charge des finances fait une présentation analytique du Budget Primitif 2026.

- Section de fonctionnement :

- dépenses	:	1 150 000 €
- recettes	:	1 580 000 €

- Section d'investissement :

- dépenses	:	800 000 €
- recettes	:	800 000 €

Balance du BP 2026

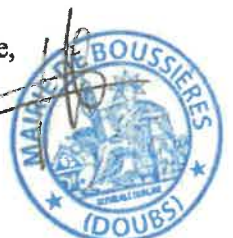
Total Dépenses	1 950 000 €
Total Recettes	2 380 000 €

Le Maire précise que la section de fonctionnement du BP 2026 est votée en suréquilibre.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le BP 2026 par 1 voix contre et 13 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 13
- de votants : 14
- d'absents : 2

De la commune de **Boussières** (code INSEE n° 25084)

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le **lundi 9 mars 2026 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Karine BOUILLE ; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Sylvain SÈUR; M. Thomas MILLET; Mme Sakina JAMALI; M. Franck NIALON; Mme Hélène ASTRIC; Mme Pascaline FORNOT; M. Nicolas JEANDOT ; M. Luc PIERRET; M. Etienne MACHUREY; M. Gérard BASTIEN

Membres absents : Mme Eliane NUNINGER, absent excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Édith PAILLER, absente excusée.

M. Thomas MILLET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 4/03/2026

Date de publication et d'affichage : 5/03/2026

Objet : BP 2026 : fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 %

Le Maire rappelle que la nomenclature comptable M 57 ne prévoit pas de crédits pour les dépenses imprévues. Néanmoins la M 57 autorise annuellement l'ordonnateur à des virements de crédits plafonnés à 7.5 % de chaque section, avec la restriction qu'il est prohibé d'abonder les crédits de personnel (chapitre 012).

Le conseil municipal est ensuite informé a posteriori, ce qui permet, notamment en fin d'exercice, une réelle souplesse de gestion.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 %.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières

